

06 avr 2010 -16:22

Etude Focus ONAFTS: les allocations familiales mensuelles

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS) publie chaque année un certain nombre d'études Focus, qui examinent en détail certaines évolutions dans le secteur des allocations familiales ou qui font le point sur des thèmes ou des groupes cibles spécifiques.

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS) publie chaque année un certain nombre d'études Focus, qui examinent en détail certaines évolutions dans le secteur des allocations familiales ou qui font le point sur des thèmes ou des groupes cibles spécifiques.

L'étude Focus « *Les allocations familiales mensuelles dans le régime des allocations familiales pour travailleurs salariés* » est parue récemment. Cette étude s'intéresse aux allocations familiales accordées dans l'optique de l'enfant. La première partie donne une image globale du nombre d'enfants bénéficiaires et des montants accordés selon le taux et la catégorie d'âge. Il ressort de l'étude que les enfants entre 18 et 24 ans (au taux ordinaire) ne reçoivent en moyenne pas plus d'allocations familiales que les enfants entre 0 et 5 ans. L'affirmation selon laquelle les allocations familiales augmentent progressivement avec l'âge de l'enfant n'est donc pas tout à fait exacte. Cette constatation s'explique notamment par le fait que dans plus de 8 cas sur 10, les enfants entre 18 et 24 ans appartiennent au rang 1 et reçoivent donc les allocations de base les moins élevées. La deuxième partie de l'étude examine le nombre d'enfants qui bénéficient d'un montant spécifique. Une constatation importante de ce deuxième volet est le fait que 57,27 % des enfants bénéficiaires (non handicapés) reçoivent moins que la moyenne globale de 160,10 EUR par mois. Pour 142.210 familles, les allocations familiales ne s'élèvent même qu'à 83,40 EUR par mois. Vous pouvez consulter l'étude complète sur le site web de l'ONAFTS : www.onafts.be (rubrique *Publications - Etudes*). Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à : *Frederick Taveirne* Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés Service Recherche Tél. : 02-237 26 46 frederick.taveirne@onafts.be

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be